

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 07 décembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 31

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Jérémy RINGOT, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAIDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Objet | Installation d'une nouvelle conseillère municipale à la suite d'une démission

Par courrier du 21 octobre 2022 reçu le 02 novembre 2022, Monsieur Gérard CASTAGNEDE a fait part de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur le Maire en a informé immédiatement Madame la Préfète conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.270 du code électoral dispose que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

En application de ces dispositions, Madame BERISSET-KA Françoise, candidate suivante de la liste « Ensemble faisons battre le cœur de Cenon » a été appelée à remplacer le conseiller municipal démissionnaire, et a accepté de siéger au conseil municipal.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code Electoral ;

Considérant la démission de Monsieur CASTAGNEDE aux fonctions de conseiller municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

31 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Installe Madame Françoise BERRISET-KA en qualité de conseillère municipale.
La composition du Conseil Municipal est modifiée conformément au tableau ci-annexé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221214-2022-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Publication : 20/12/2022

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.